
 MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
 Monsieur SIMBA Pierre dans les cadres
 de la catégorie A hiérarchie I des
 Services Techniques (Elevage).

 DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
 GOUVERNEMENT,

V I S A S :

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-8-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3-5-60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 25-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 0025/DAAF/SAP du 11-1-84 du Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
- (/u le Protocole d'Accord du 29-11-80 signé entre la République Socialiste de Roumanie et la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

D.C.F.

45

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 29-11-80 susvisés, Monsieur BEBA Pierre, né le 11 Août 1960 à Makoto, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Zootechniste, Spécialité : Zootechnie, obtenu à l'Université AGRONOMIQUE (ROUMÉLIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire-Inspecteur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 26 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et
de l'Elevage,

Marius MOUMBINGA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATHIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOIA.-

Le Ministre des Finances,

Itini Ossétourba LAKOUNDZOU.-

REPLIQUES :

- JORPC 1
- SGTSP/DFP 3
- DEF/BST 1
- D.G.B. 3
- D.G.F. 1
- H.A.S. 2
- DOSSIER 3
- IMPRESSE 1
- SGCM/BC 2./-